

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

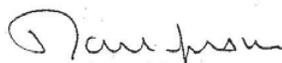
L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Marie Gagnon
Directrice générale



Daniel Jean, CMA
Directeur du soutien administratif et technologique

Nicolet, le 31 août 2010

Rapport du vérificateur

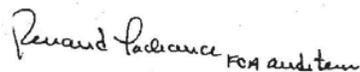
À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2010 ainsi que l'état des résultats et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2010, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chap. V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 31 août 2010

Résultats et avoir

de l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010	2009
PRODUITS		
Contributions des corps de police (note 3)	11 197 406 \$	10 847 346 \$
Subventions du gouvernement du Québec		
Loyer	6 804 700	6 791 500
Commandites	–	5 000
Formation (note 4)	9 578 497	8 493 719
Hébergement (note 4)	4 017 434	3 670 669
Intérêts	955	26 350
Autres	291 836	1 082 538
	31 890 828	30 917 122
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 5)	17 466 925	16 641 351
Transport et communication	542 041	681 204
Services professionnels	1 570 982	1 595 667
Entretien et réparations	284 831	329 293
Loyer – Société immobilière du Québec	8 184 878	8 622 867
Location de matériel et autres	222 229	317 842
Fournitures, matériel pédagogique et autres (note 6)	2 039 460	1 985 277
Amortissement des immobilisations corporelles	899 267	994 878
	31 210 613	31 168 379
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	680 215	(251 257)
AVOIR AU DÉBUT	881 185	1 132 442
AVOIR À LA FIN	1 561 400 \$	881 185 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 30 juin 2010

	2010		2009
ACTIF			
À court terme			
Encaisse	–	\$	2 580 588 \$
Créances	2 512 084		2 770 497
Contributions des corps de police à recevoir			
Premier versement	8 080 417		1 789 593
Deuxième versement	3 588 513		3 428 811
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	6 579 700		–
Loyer payé d'avance – Société immobilière du Québec	–		6 136 771
Stocks	571 416		565 847
	21 332 130		17 272 107
Immobilisations corporelles (note 7)	2 185 684		2 330 339
	23 517 814	\$	19 602 446 \$
PASSIF			
À court terme			
Découvert bancaire	89 240	\$	– \$
Emprunt à court terme (note 8)	1 330 757		–
Charges à payer et frais courus			
Salaires	860 356		1 074 897
Loyer – Société immobilière du Québec	2 096 150		135 182
Autres	1 338 299		1 605 902
Provision pour vacances	1 082 036		1 039 901
Produits reportés (note 9)			
Contributions des corps de police	8 751 699		8 278 569
Subvention du gouvernement du Québec	4 934 775		5 159 775
Autres	420 032		444 406
	20 903 344		17 738 632
À long terme			
Provision pour congés de maladie (note 10)	1 053 070		982 629
	21 956 414		18 721 261
AVOIR	1 561 400		881 185
	23 517 814	\$	19 602 446 \$

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Daniel McMahon
Président du conseil d'administration



Marie Gagnon
Directrice générale

Notes complémentaires

30 juin 2010

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et équipement	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 et 5 ans

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'avoir.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Constatation des produits

Les contributions des corps de police et les subventions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

3. CONTRIBUTION DES CORPS DE POLICE

L'article 43 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) prévoit que l'École reçoit annuellement un financement équivalent à un pourcentage maximal de 1 % de la masse salariale des corps de police de la province de Québec, à l'exception des corps de police autochtone, selon des modalités déterminées par le gouvernement. Selon les modalités et les déclarations des masses salariales des corps de police, les totaux des contributions ont été calculés comme suit :

	2010	2009
Contribution de l'année civile 2006 (10 783 764 \$) pour 9 mois	– \$	8 087 823 \$
Contribution de l'année civile 2007 (11 038 092 \$) pour 3 mois	–	2 759 523
Contribution de l'année civile 2007 (11 038 092 \$) pour 9 mois	8 278 569	–
Contribution de l'année civile 2008 (11 668 932 \$) pour 3 mois	2 917 233	–
Ajustements de masses salariales	1 604	–
	11 197 406 \$	10 847 346 \$

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

4. HÉBERGEMENT ET FORMATION

	Formation		Hébergement	
	2010	2009	2010	2009
Formation aux aspirants policiers	3 019 944 \$	2 857 257 \$	1 549 495 \$	1 490 328 \$
Formation aux policiers	3 022 536	3 227 127	729 990	759 268
Formation aux autochtones	641 521	701 654	188 470	272 721
Formation sur mesure	2 428 654	1 175 321	685 152	302 289
Centre d'appréciation du personnel de la police	465 842	532 360	26 544	30 611
Autres	-	-	837 783	815 452
	9 578 497 \$	8 493 719 \$	4 017 434 \$	3 670 669 \$

5. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2010	2009
Policiers – Sûreté du Québec	576 096 \$	581 947 \$
Policiers municipaux	1 183 919	1 372 254
Formateurs et conférenciers	322 036	382 565
Autres employés	15 384 874	14 304 585
	17 466 925 \$	16 641 351 \$

6. FOURNITURES, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET AUTRES

	2010	2009
Matériel pédagogique	1 092 602 \$	997 189 \$
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	742 249	758 948
Papeterie, fournitures et articles de bureau	101 112	165 970
Mobilier et équipement	103 497	63 170
	2 039 460 \$	1 985 277 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	4 216 195 \$	3 250 114 \$	966 081 \$	954 356 \$
Matériel roulant	1 555 220	1 002 616	552 604	523 610
Améliorations locatives	928 533	772 896	155 637	200 836
Équipement informatique	1 288 035	992 766	295 269	358 973
Logiciel informatique	1 636 755	1 420 662	216 093	292 565
	9 624 738 \$	7 439 054 \$	2 185 684 \$	2 330 340 \$

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 754 611 \$ (2009 : 729 379 \$). Les dispositions d'immobilisations corporelles de l'exercice ont généré des gains sur disposition de 17 410 \$ (2009 : 9 810 \$), et des produits de disposition de 17 410 \$ (2008 : 9 810 \$).

8. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2012 à contracter, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 \$.

Une convention de marge de crédit avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec prévoit l'utilisation d'un taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 30 juin 2010, l'École a contracté un emprunt à court terme de 1 300 757 \$ (2009 : solde à 0 \$) et le taux d'intérêt à cette date était de 0,97429 %.

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 \$ auprès d'une institution financière qui prévoit l'utilisation du taux préférentiel. Au 30 juin 2010, l'École a contracté un emprunt de 30 000 \$ (2009 : solde à 0 \$) et le taux d'intérêt à cette date était de 2,50 %.

9. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Le produit reporté relatif à la subvention représente le montant reçu du gouvernement du Québec afin de financer la dépense de loyer de l'École pour l'exercice subséquent.

Les autres produits reportés sont principalement constitués des produits d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 839 251 \$ (2009 : 702 396 \$) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'École dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'École.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'École. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 30 juin 2010 :

Taux d'indexation.....	3,25 %
Taux d'actualisation.....	5,43 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs.....	13 ans

	2010	2009
Solde au début	982 629 \$	987 798 \$
Charge de l'exercice	379 109	275 633
Prestations versées au cours de l'exercice	(308 668)	(280 802)
Solde à la fin	1 053 070 \$	982 629 \$

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'École estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

11. ENGAGEMENTS

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société immobilière du Québec échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2016 pour la location de biens et de services.

La charge de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 8 184 878 \$ (2009 : 8 622 867 \$), celle pour la location de biens et de services reliées à ces engagements est de 442 646 \$ (2009 : 409 464 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

Années	Immeubles	Biens et services
2011	8 376 660 \$	394 951 \$
2012	8 376 660	343 224
2013	8 376 660	314 166
2014	8 376 660	1 188
2015	8 309 633	1 188
2016 et subséquemment	110 189 547	198
	152 005 820 \$	1 054 915 \$

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2010	2009
Produits		
Contributions des corps de police	4 499 597 \$	4 115 862 \$
Formation	4 001 064	2 643 370
Hébergement	1 388 264	948 401
Bilan		
Créances et contributions des corps de police	5 431 796 \$	736 220 \$

En plus des opérations entre apparentés identifiées ci-dessus et celles déjà divulguées dans les états financiers avec des entités sous contrôle commun et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.



Les états financiers

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**ORIGINAL REQUIS
ET SIGNÉ**

Michel Richer
Directeur général

Laval, le 8 septembre 2010



Les états financiers

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2010 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V - 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

**ORIGINAL REQUIS
ET SIGNÉ**

Alain Drouin, CA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 8 septembre 2010



École nationale des pompiers du Québec
Résultats et excédent cumulé
 de l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010	2009
Produits		
Subvention du gouvernement du Québec	736 400 \$	795 000 \$
Formation	1 239 537	1 448 341
Publications	151 204	108 568
Autres produits	59 630	38 505
Intérêts	11 705	32 592
	2 198 476	2 423 006
Charges		
Traitements et avantages sociaux	1 292 276	1 230 991
Déplacements	229 451	213 439
Matériel pédagogique	248 804	219 579
Systèmes d'information	171 389	131 281
Loyer	100 946	99 440
Frais de bureau	85 441	81 193
Honoraires	136 722	100 393
Publicité et promotion	43 321	42 305
Élaboration de programme de formation et matériel didactique	4 568	13 006
Télécommunications	17 509	13 329
Provision pour taxes de vente (note 4)	110 512	-
Frais financiers	4 977	14 754
Amortissement des immobilisations corporelles	107 465	147 250
	2 553 381	2 306 960
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(354 905)	116 046
Excédent cumulé au début	1 902 777	1 786 731
Excédent cumulé à la fin	1 547 872 \$	1 902 777 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



École nationale des pompiers du Québec

Bilan
au 30 juin 2010

	2010	2009
Actif à court terme		
Encaisse	101 179 \$	1 203 907 \$
Dépôt à terme, 0,55 % (2009 : 2,1 %)	1 091 906	941 906
Créances - Gouvernement du Québec	127 850	-
Autres créances	300 724	235 769
Stocks	99 313	112 985
Frais payés d'avance	19 655	36 861
	1 740 627	2 531 428
Immobilisations corporelles (note 3)	96 312	179 825
	1 836 939 \$	2 711 253 \$
Passif à court terme		
Charges à payer et frais courus (note 4)	288 867 \$	187 591 \$
Subvention du gouvernement du Québec reportée	-	608 550
Autres produits reportés	200	12 335
	289 067	808 476
Excédent cumulé	1 547 872	1 902 777
	1 836 939 \$	2 711 253 \$

Engagement (note 6)

Pour le conseil d'administration,

**ORIGINAL REQUIS
ET SIGNÉ**

Serge Tremblay

Président du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires

30 juin 2010

1. Constitution et objet

L'École nationale des pompiers du Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} septembre 2000 par la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Conventions comptables

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École utilise le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

La subvention du gouvernement du Québec est constatée à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la formation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les services ont été rendus;
- le prix du service est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est vraisemblablement assuré.

Stocks

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.



École nationale des pompiers du Québec
Notes complémentaires
 30 juin 2010

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Autres équipements	3 ans
Logiciels	3 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Immobilisations corporelles

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	237 395 \$	223 865 \$	13 530 \$	18 937 \$
Équipement informatique	104 259	99 142	5 117	12 630
Mobilier et équipement	149 707	119 635	30 072	41 858
Autres équipements	1 325	1 325	-	-
Logiciels	473 147	425 554	47 593	106 400
	<u>965 833 \$</u>	<u>869 521 \$</u>	<u>96 312 \$</u>	<u>179 825 \$</u>

Au cours de l'exercice, l'École a fait l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant total de 23 952 \$ (2009 : 47 090 \$).

École nationale des pompiers du Québec
Notes complémentaires
 30 juin 2010

4. Charges à payer et frais courus

Les charges à payer et les frais courus sont répartis de la façon suivante :

	2010	2009
Fournisseurs	37 382 \$	61 181 \$
Taxes de vente ⁽¹⁾	125 000	-
Frais courus	16 493	10 875
Traitements et avantages sociaux à payer	109 992	115 535
	<u>288 867 \$</u>	<u>187 591 \$</u>

(1) Le 30 juin 2010, l'École a reçu de Revenu Québec un avis de non-production de déclaration de taxes de vente depuis le 1^{er} juillet 2005. L'École a estimé les revenus assujettis aux taxes et a établi une provision de 125 000 \$.

5. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 58 151 \$ (2009 : 59 409 \$). Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. Engagement

L'École est engagée par un contrat, échéant en mars 2012, pour le soutien technique et l'hébergement d'un logiciel. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2011	112 500 \$
2012	84 375
	<u>196 875 \$</u>

7. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

